

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 655

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

450 009 758 RCS Paris.

ISFOP.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 76-78, rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

Précédent propriétaire : 450 009 758 RCS Paris. **ISFOP.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CEFODIS

Forme : Société par actions simplifiée *Adresse du siège* : 76-78 rue Saint-Lazare 75009 Paris *Capital* : 250000.00

EUR *Numéro unique d'identification* : 452224181 *Lieu d'immatriculation* : Paris. Société absorbée : ISFOP *Forme* :

Société par actions simplifiée *Adresse du siège* : 76-78 rue Saint-Lazare 75009 Paris *Capital* : 100000.00 EUR

Numéro unique d'identification : 450009758 *Lieu d'immatriculation* : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 41737841.00 EUR - passif de 39545520.00 EUR.

Rapport d'échange des droits sociaux : les actions nouvelles de la société CEFODIS seront attribuées à l'associé unique de la société ISFOP selon le rapport suivant : pour UNE (1) action de la société ISFOP sera remis, à l'échange, 0,52 action de la société CEFODIS. En représentation des apports nets de la société ISFOP, la société CEFODIS augmentera son capital d'une somme de 130.000,00 €, par création de 7.800 actions nouvelles de 16,666666 € environ de valeur nominale chacune, selon le rapport d'échange susvisé. La fusion-absorption de la société ISFOP par la société CEFODIS dégagera chez cette dernière une prime de fusion de 2.062.321,00 €. Cette prime de fusion est égale à la différence entre : - d'une part, la valeur d'apport nette du patrimoine transmis par la société ISFOP, soit 2.192.321,00 € ; - et d'autre part, la valeur nominale des actions créées en rémunération de l'apport du patrimoine de la société ISFOP, au moyen de l'augmentation de capital de CEFODIS, soit 130.000,00 €.

Date du projet commun de fusion : 29.09.2017. *Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante* : Pour la société CEFODIS : 10.10.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ISFOP : 10.10.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..